

Flash-Info

de Saint-Martin

Montbonnot



Édito

N° 361 MAI 2020

Cher(e)s Bonimontain(e)s,

Au 41^{ème} jour de confinement et quelques jours après les récentes annonces ministérielles, je vous invite à lire ces quelques lignes pour évoquer avec vous ce que nous nous proposons de faire lors du dé-confinement progressif qui commencera le 11 mai.

Le confinement bien respecté a joué son rôle en s'opposant efficacement à la propagation galopante de l'épidémie. Va venir la période du dé-confinement progressif à partir du 11 mai. Nous devons la réussir pour permettre un redémarrage progressif de la société et de l'économie. Il faudra nous y appliquer individuellement et collectivement.

Le dé-confinement qui va démarrer le 11 mai sera beaucoup plus compliqué que la mise en place du confinement. En l'absence de médicaments ou de vaccin, et dans l'ignorance où nous sommes quant à la possibilité de rebonds de l'épidémie, nous devons nous attendre à une longue marche qui va durer des mois, comportant bien des incertitudes qu'il faudra affronter, comme le dit notre Premier ministre, "avec humilité et pragmatisme".

Tout le monde devra être sur le pont : gouvernement, régions, départements et bien sûr les communes. Les modalités du dé-confinement devront s'intégrer dans un cadre général fixé par l'État mais elles seront déclinées et

actionnées localement. On parle beaucoup du couple Préfet /Maire.

À nous, les communes, de faire au mieux avec les moyens du bord pour relancer notre vie sociale et économique. Il nous faudra tout particulièrement être efficace pour assurer correctement le redémarrage de nos services publics.

La reprise des activités commerciales et économiques doit se faire également dans le respect de ces consignes sanitaires qu'il appartiendra aux professionnels de faire respecter dans leurs locaux. Par contre, la commune demeurera en responsabilité pour veiller à ce que les consignes sanitaires soient respectées dans les espaces publics. Nous nous y emploierons.

La levée du confinement sera plus longue et plus progressive pour tout ce qui concerne les activités sportives ou culturelles. Les évolutions à venir dépendront du contexte sanitaire.

Bon courage et prudence pour la sortie du confinement. Demeurez attentifs, en toutes circonstances, à vous protéger et à protéger les autres. Soyez des acteurs impliqués de la lutte contre le Covid-19.

Pierre Béguery,
Montbonnot-Saint-Martin, le 4 mai 2020.

Les masques :

Face à l'imbroglio persistant concernant la distribution des "masques textiles grand public", la commune a décidé de faire fabriquer des "masques tissus", en partenariat avec l'association Grés'y.

Via le CCAS nous achetons 3 000 kits à Grés'y et nous faisons fabriquer les masques textiles par une petite centaine de couturiers et couturières bénévoles de notre commune.



La Région, va nous livrer gratuitement, un masque textile par habitant.

La communauté de communes "Le Grésivaudan" nous fournira également un masque textile par habitant.

Une fois tous ces masques récupérés, nous organiserons une distribution dont la date et les modalités ne sont pas encore définies et, bien que cela ne soit pas encore obligatoire, nous vous inviterons à vous munir de ces masques dans leur vie quotidienne dès le début du déconfinement.

Ainsi vous contribuerez à renforcer la distanciation sociale, au-delà des gestes barrières habituels.

À compter du 11 mai :

Réouverture :

• **de la mairie** : les services administratifs seront ouverts à partir du lundi 11 mai aux heures habituelles.



• des écoles :

Le 28 avril 2020, le Premier ministre a présenté à l'Assemblée Nationale un plan de stratégie de déconfinement.

Le 29 avril 2020, Monsieur le Maire, les adjoints concernés, les responsables des services municipaux scolaires et techniques, les directeurs des 3 écoles de la commune, se sont concertés pour définir le cadre propre à Montbonnot-Saint-Martin.

Un mail a déjà été envoyé à tous les parents concernés.

Voici les mesures que nous allons mettre en œuvre :

■ à partir du lundi 11 mai 2020, réouverture des 3 écoles de la commune.

Aux abords des écoles et dans les locaux scolaires, une signalisation et une nouvelle organisation sera mise en place pour respecter la distanciation sociale, les directives gouvernementales en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les gestes barrière.

■ **le 11 mai 2020 : pré-rentree des équipes enseignantes et municipales**, les élèves n'auront pas classe et ne seront donc pas accueillis (sauf ceux des personnels soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire).

■ **du 12 au 22 mai 2020, accueil uniquement des enfants de Grande Section (GS) de maternelle, de CP et de CM2**, ainsi que des enfants des personnels soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

L'accueil des enfants pendant le temps scolaire se fera selon un roulement, organisé par les directeurs d'école. Les enfants seront en classe par groupes, en rotation, les autres enfants éventuellement présents pouvant être accueillis par le personnel municipal.

■ **à partir du lundi 25 mai 2020, accueil des élèves pour tous les niveaux et toutes les écoles.**

Les temps périscolaires seront assurés à partir du 12 mai 2020, aux mêmes horaires qu'habituellement :

- Garderie du matin de 7h30 à 8h20 dans les 3 écoles
- Cantine de 11h30 à 13h30 dans les 3 écoles (les repas chauds sont maintenus)
- Garderie du soir de 16h30 à 18h30 dans les 3 écoles.

Le transport scolaire du matin et du soir reste annulé jusqu'à nouvel ordre.

• **de la Maison de la Petite Enfance**

La réouverture de la crèche se fera partiellement à partir du 11 mai.

Un mail a déjà été envoyé à tous les parents concernés.

• **de la médiathèque :**



À partir du lundi 11 mai, merci de bien vouloir rapporter tous vos documents dans la boîte de retour, située à droite de l'entrée, qui sera à nouveau ouverte.

L'ouverture de la médiathèque se fera provisoirement sous forme de "drive", les commandes devront être faites par messagerie et/ou site internet.

Une fois la réservation faite, un mail de confirmation vous sera envoyé pour préciser les modalités de récupération des ouvrages (dans les horaires d'ouverture habituels).

Sport et loisirs :

- **Les parcs publics** : comme l'a précisé le gouvernement, l'ouverture des parcs est conditionnée "à la couleur" de notre commune .
Ouverture des parcs si nous sommes en vert.
- **Le nouveau parc des loisirs** restera fermé.
- **La Maison du Pré de l'Eau** restera fermée : la pratique du sport en milieu couvert est proscrite - sauf pour les écoles par groupe de 15 maximum dans le cadre spécifique du SSCC (sport, santé, civisme culture) préconisé par le ministère de l'Éducation nationale.
- **La Maison des Arts** restera également fermée pour toutes les associations.

Festivités :

Suite à l'annonce du Premier ministre en date du 28 avril, **toutes les festivités prévues jusqu'à la fin juillet sont annulées** :

- Spectacle des écoles prévu à la Maison des Arts à partir du 15 mai,
- Spectacle de danse du Comité d'animation en juin,
- Fête de la musique du 20 juin,
- Sou des écoles et fête du village du 27 juin,
- Musique en Grésivaudan et Grésiblues
- Fête médiévale du 18 juillet.



Ce qui s'est passé
pendant le confinement...

Continuité de Service public, télétravail des employés municipaux :

Mobilisation forte de tous les services pour répondre aux questions et organiser la solidarité...

Solidarité envers nos Aînés :

Par deux fois depuis le début du confinement, la municipalité a offert à ses Seniors des friandises pour les soutenir et adoucir leur isolement.

Un paquet contenant, des biscuits, du chocolat ainsi que des jus de fruits, a été remis à chaque résidence de la résidence Lucie Pellat.

Le même paquet a aussi été remis à chaque bénéficiaire du portage des repas.

Un panier a également été offert au personnel de la maison de retraite pour les remercier de leur travail et de leurs investissements auprès des Aînés de la commune.



Versement de subventions aux associations :

Le CCAS s'est réuni ce jeudi 29 avril afin de décider de quatre nouvelles subventions à verser en raison de la crise du Covid 19, à : Emmaüs, le Secours populaire, les Restos du Cœur, la Maison cantonale de personnes âgées de Meylan.

La déchèterie de Saint Ismier est ouverte depuis le lundi 27 avril, du lundi au vendredi de 8h30 à 14h.

Les jardiniers amateurs peuvent depuis mi-avril, rejoindre les jardins familiaux

Mairie

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermeture à 16h30 le vendredi).

- **Services administratifs** 04 76 90 56 36
Fax : 04 76 90 82 75 - Mail : mairie@montbonnot.fr - www.montbonnot.fr
- **Services scolaire et jeunesse** 04 76 90 56 36
- **Services techniques et service urbanisme** 04 76 90 87 71
04 76 90 87 74
- **Police municipale et objets trouvés** 04 76 63 25 07
Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h

Les écoles

École élémentaire du Bourg : 04 76 90 01 73

École élémentaire du Tartaix : 04 76 52 10 91

École maternelle des Chavannes : 04 76 90 07 84

Service scolaire : 04 76 90 87 77

Médiathèque Saint Exupéry

Mail : mediathèque@montbonnot.fr
Site : bibliotheques.le-gresivaudan.fr

Petite enfance

Maison de la Petite Enfance 04 76 90 56 78
976 chemin de la Laurelle - 38330 Montbonnot-Saint-Martin
mail: koalas@montbonnot.fr

Aides à domicile

APPUJ 04 76 18 06 32
CASSIOPEE 04 76 13 42 35
Domicile attitude 04 76 22 36 74
Age d'or Service 04 38 70 09 86
Bien à la maison 04 56 14 71 23
ASDT (Assistance et Service à Domicile pour Tous) 04 76 71 19 28

Urgences

Vétérinaire de garde 04 76 47 66 66

Pharmacie de garde (serveur vocal) 0 825 742 030
ou www.servigardes.fr

Planning familial de Crolles 04 76 13 39 51

SAMU social - Accueil et hébergement 115

SOS Amitié sos-amitie-isere.fr 09 72 39 40 50

Abri sous la dent 04 38 92 03 99

Accueil Migrants Grésivaudan 06 07 38 47 86
migrantsgresivaudan@gmail.com

Urgence sécurité gaz 0 800 47 33 33

Véolia - urgence et dépannage
- Véolia (eaux) (7j/7, 24h/24) 09 69 32 34 58
- Véolia (réseaux eaux usées) 04 76 61 39 34

EDF Dépannage électricité 09 72 67 50 38

Déchetterie : 04 38 72 94 30. Fermée tous les jours fériés.

Collecte des déchets : 04 76 08 03 03

Vos déchets sont collectés chaque semaine les jours suivants :

- ordures ménagères (bac gris): lundi matin (de 4h à 11h)
- tri sélectif (bac vert) : suspendu

Jours fériés : report systématique des collectes concernées au mercredi de la semaine en cours.

Merci de sortir vos bacs la veille du ramassage

Horaires nuisances sonores

Respectez la tranquillité de vos voisins en effectuant vos travaux de jardinage ou bricolage aux horaires prévus par l'arrêté préfectoral :

Jours ouvrables : 9h-12h et 14h-19h
Samedi : 9h-12h et 15h-19h
Dimanche et jours fériés : 10h-12h /

Transports

www.transportsdugresivaudan.fr

Transports du Grésivaudan 0800 941 103
Allo Transisère (0,116 € TTC/mn) 0820 083 838
TAXI ANTHONY 06 73 54 34 80
SARL TRANS'AFFAIRES TAXIS 04 76 63 11 14
SARL ISERE / MEDIK TAXIS / MEDIK Ambulances 04 76 63 11 14
Transialpes Taxi (autorisat° stationnement n°2) 06 15 91 66 30

Divers

Assurance-maladie 36 46
La Poste 36 31
Résidence Lucie PELLAT 04 76 90 02 71
Centre social de Bernin 04 56 58 16 91
Paroisse S' Martin du Manival 04 76 52 26 16
Gaz GDF Suez (raccordement) 0 810 224 000
Pour le suivi des contrats de gaz 09 69 324 324
SIZOV 04 76 59 05 90
Trésorerie principale de Meylan 04 76 90 76 02

Gendarmerie de Saint-Ismier 04 76 52 15 45
Police 17
Urgences vitales 15
Pompiers 18
Centre antipoison 04 72 11 69 11
Numéro d'appel d'urgence 112
Violences femmes info 3919
Appel d'urgence pour sourds et malentendants 114

CHU :
Service d'accueil des urgences adultes 04 76 76 54 32
SOS Mains 04 76 76 55 44
Urgences chirurgicales et traumatologiques 04 76 76 57 00
Urgences gynécologiques et obstétricales 04 76 76 73 87
Urgences ophtalmologiques 04 76 76 55 66
Urgences pédiatriques 04 76 76 65 18
Urgences traumatologiques et rhumatologiques hôpital Sud 04 76 76 54 23

Maison médicale de garde à Froges 15 ou 08 10 15 33 33
Elle assure des permanences tous les jours de 20h à minuit.
Samedi de 14h à minuit & dimanche et jours fériés de 8h à minuit.

Directeur de la publication : Pierre Béquery

Infographie : Service communication Mairie - Dépôt légal mai 2020, 3100 exemplaires.

Impression : Imprimerie Notre-Dame - 80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Imprimé sur papier recyclé - Encres à base végétale